



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

ARRÊTÉ

**portant inscription au titre des monuments historiques de l'église Saint-Aubin
située à SAINT-AUBIN-DU-CORMIER (Ille-et-Vilaine)**

LE PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE
PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 12 juin 2013 portant nomination de monsieur Patrick Strzoda, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

La commission régionale du patrimoine et des sites de Bretagne entendue en sa séance du 3 juillet 2012 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que l'église Saint-Aubin située à SAINT-AUBIN-du-CORMIER (Ille-et-Vilaine) présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation, en raison de l'intérêt architectural de cet édifice néo-roman et de son intégration remarquable dans le site,

Sur proposition du directeur régional des affaires culturelles,

ARRÊTE

Article 1 : est inscrite au titre des monuments historiques l'église Saint-Aubin de Saint-Aubin-du-Cormier en totalité.

L'église Saint-Aubin est située rue du château sur la commune de SAINT-AUBIN-du-CORMIER (Ille-et-Vilaine) cadastrée sur la parcelle 26 section E d'une contenance de 16 ares 30 centiares. Elle est propriété de la commune de SAINT-AUBIN-du-CORMIER (Ille-et-Vilaine), numéro SIREN 213 502 537, depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956.

Article 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai à la ministre de la culture et de la communication, sera publié au service de la publicité foncière de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 3 : La secrétaire générale pour les affaires régionales, le directeur régional des affaires culturelles, le préfet du département, le maire - propriétaire, intéressé, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes, le 31 JUL. 2015

Patrick STRZODA

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département : ILLE ET VILAINE Commune : SAINT-AUBIN-DU-CORMIER	Section : E Feuille : 000 E 01 Échelle d'origine : 1/1250 Échelle d'édition : 1/500 Date d'édition : 22/07/2015 (fuseau horaire de Paris) Coordonnées en projection : RGF93CC48	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : RENNES Pôle de topographie et de gestion cadastrale 2, boulevard Magenta 35023 35023 RENNES Cedex 9 tél. 02.99.29.37 55 -fax plgc.350.rennes@dgifp.finances.gouv.fr	Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastr.gouv.fr ©2014 Ministère des Finances et des Comptes publiques
-------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

